59. Lètre, 35 41 13 ; 60. Toussaint, 35 47 44 ; 61. Noullez, 35 59 21 ; 62. Hérsard, 36 2 20 ; 63. Chevalier, 36 2 20 ; 64. Petitjean, 36 8 27 ; 65. Desmet, 36 22 1 ; 66. Pompon, 36 43 2? ; 67. D. Masson, 36 57 20 ; 68. Burgat, 37 6 23 ; 69. Devalle, 37 7 7 ; 70. Alpini, 37 8 20 ; 71. Broussard, 37 39 15 ; 72. Rousselle, 37 46 10 ; 73. Billing, 38 20 5 ; 74. Baud, 38 29 5 ; 75. Guidi, 38 32 45 ; 76. Brenna, 38 52 45.

CE QU'ILS ONT GAGNÉ A LA DEUXIÈME ÉTAPE

Bottecchia, 83 fr. 75 ; Ville, 683 fr. 75 ; Sellier, 83 fr. 75 ; Henri Pélissier, 83 fr. 75 ; Frantz, 633 fr. 75 ; Brunero, Tiberghien, Barthélémy, Omeye, Scieur, Huot, Collée, F. Pélissier, Bachellerie, Curtel, Beeckmann, Despontin, Benoit, Gœthals, chaucun 83 fr. 75 ; Bellenger, 1.200 fr. ; Jacquinot, 400 fr. ; Huywaert, 250 fr. ; Mottiat, 150 fr. Les 30 coureurs : Sellier, Gérard, Lemay, Cuvelier, Fontan, Degy, Alavoine, Curtel, Huot, Riche, Bottecchia, Muller, Collé, Dejonghe, Aymo Englebert, Heusghem, Buyesse, Scieur, Tiberghien, Barthélémy, H. et F. Pélissier, Brunero Vallazza, Enrici Beeckmann, Gœthals, Vertema ?i et Masson gagnent chacun 6 fr. 75.

2e CATEGORIE. — Despontin, 300 fr. ; Standaert, 200 fr. ; Hardy, 150 fr. ; Defraye, 100 fr. ; Lemay, 250 fr. ; Degy, 250 fr. ; Dhers, 150 fr. ; Huysse, 100 fr.

TOURISTES ROUTIERS. — Omeye, 200 fr. ; Pratesi, 200 fr. ; Loew, 50 fr. ; Vertemati, 200 ; Touzard, 60 fr.

PRIX SPECIAUX. — Bellenger, 2.000 fr. offerts par MM. Thibaud et Cie ; Vertemati, 100 fr. offerts par la maison Deloso ; Loew, 100 fr.; Ville, 100 fr. offerts par la Municipalité de Deauville ; Jacquinot, 50 fr., même donatrice ; Wendels, même donatrice ; Bozzo, 50 fr. par les Savoyards de Mac-Mahon-Palace ; Nempon, 20 fr., 1er touriste à Honfleur ; Catelan, 75 fr., Duclair A. C., Comité des Fêtes ; Arnoult, 50 fr. mêmes donateurs ; Bozzo, 120 fr., Employés du Cercle Haussmann.

Le départ de la troisième étape a été donné ce matin à deux heures, à Cherbourg, en face de l'octroi de cette ville. L'arrivée à Brest est prévue vers 17 h. 50.

Grève des boulangers

CINQ OUVRIERS ARRÊTÉS APRÈS UNE MANIFESTATION

Paris, 25. — On signalait ce matin à la Préfecture, 700 ouvriers boulangers grévistes dont 350 à Paris.

Vers 13 h. 30, un incident s'est produit, rue Lepic. Cinq manifestants ont été arrêtés par des gardiens de la paix.

Conduits au commissariat, trois ont été relâchés après vérification de leur domicile, et deux autres ont vu, leur arrestation maintenue. Ce sont deux sujets suisses, Wihlem Cycel, 22 ans, demeurant 2 bis, rue de Commines, et Paul Schroeder, 22 ans également, demurant 3, passage de la Ferme-Saint-Lazare. Toutes les boulangeries sont ouvertes comme d'habitude. Les ouvriers grévistes se sont rendus à la Bourse du Travail, où ils ont fait pointer leurs cartes de grève.

LA LUTTE CONTINUE

Paris, 25. — Les ouvriers boulangers ont eu cet après-midi, de 15 à 17 h., une réunion à l'issue de laquelle la continuation de la grève a été votée.

M. M. Quentin, président du Conseil municipal de Paris

Paris, 25. — Le Conseil Municipal s'est réuni cet après-midi, en session ordinaire, sous la présidence de M. Ambroise Rendu, doyen d'âge, qui a prononcé le discours d'usage, long programme municipal.

L'assemblée a ensuite procédé à l'élection du bureau. Au 1er tour de scrutin, M. Maurice Quentin (Bloc National), conseiller du quartier des Halles, a été élu président, par 42 voix sur 76 votants.

Ont été élus vice-présidents : MM. Pointel et Piquet (Bloc National). M. Grangier, socialiste, avait obtenu 23 voix.

DRAME QUOTIDIEN

Amiens, 25. — Le nommé Bleuze Clodomir, âgé de 22 ans, camelot, pensionnaire chez une marchande foraine, Mme Fable, route de Rouen, était épris de la fille Fable ; mais celle-ci repoussait ses avances.

Bleuze ayant été congédié hier soir, pénétra cette nuit dans la chambre de la jeune femme, qu'il tua d'un coup de revolver.

Il se suicida ensuite d'un coup de feu à la tempe.

Une auto dans un groupe d'enfants

DEUX TUÉS, DEUX BLESSÉS

Angers, 25. — M. Bontemps, cultivateur à Saint-Martin-de-la-Place, près de Saumur, se dirigeait vers la gare des Rosiers, conduisant une camionnette.

Arrivé à Niela, à environ 100 mètres de la gare, en face d'un passage à niveau, il voulut prendre un tournant de la route.

La vitesse acquise lui fit manquer son virage et lui fit traverser la chaussée.

La voiture renversa la clôture en bois d'une petite cour située derrière la maison du garde-barrière et vint heurter la façade sud de la maison.

Quatre enfants jouaient dans cette cour : Odette, Marcel et Henri Lavenain et leur petit camarade Mixador, fils d'un hôtelier voisin.

Odette Lavenain fut tuée sur le coup. On la releva le crâne défoncé et le ventre écrasé.

Marcel Lavenain, 8 ans, a eu une jambe à moitié broyée ; il est mort quelques heures après.

Henri Lavenain, 11 ans, a une épaule cassée et des contusions. Il a été dirigé sur l'Hospice de Saumur.

Le jeune Tixador, âgé de 12 ans, a été également blessé aux jambes et a une épaule brisée. Il a été admis dans une clinique d'Angers.

L'état de ces deux enfants est grave.

Le conducteur de l'auto s'en est tiré avec des égratignures. Sa voiture est démolie.

Drames dans les airs

PRÈS DE METZ, UN AVION S'ÉCRASE SUR UNE COLLINE

Epinal, 25. — Dans la soirée d'hier, la famille du sergent pilote aviateur André Hollinger, qui habite Epinal, a été avertie par les autorités militaires que son fils avait été victime d'un accident mortel d'aviation.

L'accident s'est produit dans les conditions suivantes :

M. André Hollinger, âgé de 21 ans, du 21e régiment d'aviation, à Thionville, était parti de son centre pour se rendre à Metz. Près de cette dernière ville, au village de Golgy, le pilote, qui volait très bas et qui pilotait un avion de 300 chevaux, s'est écrasé sur une colline.

Transporté immédiatement à l'Hôpital de Metz, il a succombé sans avoir repris connaissance. C'est le troisième fils de la famille Hollinger qui succombe dans l'aviation.

UNE COLLISION A MARSEILLE : DEUX TUÉS

Marseille, 25. — Ce matin sur une piste de l'Ecole Distres, deux avions montés par deux élèves de la Division des lâchers se sont rencontrés à une hauteur de 200 mètres.

Les deux avions ont été projetés sur le sol.

Les deux aviateurs ont été tués.

AU CAMP DE COETQUIDAM, UN APPAREIL PIQUA DU NEZ ET IL Y EUT 2 TUÉS

Metz, 25. — Mardi, au camp d'aviation de Coetquidam, vers 5 heures de l'après-midi, le sergent aviateur Barlet, de la classe 1914, né à Bourganeuf (Creuse), appartenant au 11e régiment d'aviation de Metz, prenait le départ à bord d'un avion où avait pris place le vétérinaire aide-major de 2e classe de l'Ecole de Saumur, René Madeline, âgé de 22 ans, originaire d'Argentan.

L'avion décolla normalement ; mais, arrivé à 80 mètres de hauteur, il piqua soudain du nez et s'abattit sur le sol.

Le sergent pilote et son passager ont été tués. On ignore les causes de l'accident.

UNE PARACHUTISTE S'EST TUÉE DEVANT L'AVIATEUR SON MARI

Berlin, 25. — Un tragique accident s'est produit hier au cours d'expériences de descente en parachute.

Mme Schmidler avait pris place à bord d'un avion que pilotait son mari Elie s'élança dans le vide à 1.000 mètres de hauteur. Mais le parachute ne s'ouvrit qu'à une trentaine de mètres à peine du sol.

Mme Schmidler s'écrasa sur le sol, sous les yeux de son mari terrifié.

LA NAVRANTE HISTOIRE D'UNE PETITE DANSEUSE

Paris, 5. — Il y a deux ans, au début d'une carrière qui s'annonçait brilante, une danseuse, Mlle Hoïmovici, âgée alors de 23 ans, fut victime d'un accident de chemin de fer où elle eut les deux jambes sectionnées. Depuis lors, la malheureuse artiste, en proie à une neurasthénie sans remède, s'efforça vainement, à maintes reprises, de mettre fin à ses jours.

Dans une nouvelle crise de désespoir, elle a réitéré, hier, le geste fatal en s'ouvrant les veines dans sa baignoire. Fort heureusement, les gémissements de la jeune désespérée éveillèrent l'attention de la gérante de la maison meublée qu'elle habite rue Alfred-Stevens.

Et l'on espère que, grâce à une intervention chirurgicale immédiate, malgré la gravité de ses blessures, une fois encore, Mlle Haïmovici sera sauvée.

UNE « RÉCOLTE » DANS UN ŒIL

Paris, 25 (Du « Matin »). — Le joli sujet de thèse pour un doctorat fantaisiste ! « L'œil humain peut-il, à l'occasion, être transformé en jardin suspendu ? » Les données nous en viennent d'Angleterre, par l'entremise de la « Westminster Gazette ».

Un corps étranger s'introduisit, récemment, dans l'œil d'un laboureur et s'y installa si bien que cet organe devint, en peu de jours, le siège d'une inflammation telle que l'homme se fit admettre à l'infirmerie royale de Gloucestershire. Et c'est alors que le chirurgien de service, ayant dû pratiquer une incision, aurait découvert une graine de sainfoin qui avait déjà émis une tige d'un pouce et demi.

Un spécialiste de Harley Street, consulté sur ce cas peu banal, aurait déclaré qu'il n'est pas de nature à étonner les hommes de l'art. Rien ne s'opposerait — fût-ce d'urée des larmes — à ce qu'une graine végétât dans l'œil humain qui, grâce à sa chaleur et à son humidité, est un milieu favorable à la germination, tandis que dans le tube digestif où elle est attaquée par les sucs gastriques, elle est rapidement digérée.

Voià qui confirmrait la bonne intelligence des règnes de la nature et ne pourrait que sourire aux théoriciens de l'origine végétale du cancer !

BATAILLE D'AVOCATS

Nancy, 25. — Au Palais de Justice de Nancy, salle de la Bibliothèque, Mes Poimiro et Albert Vautrin, après avoir échangé de vives paroles, se sont portés réciproquement des coups et ont dû être séparés par le bibliothécaire.

M. PAUL CARRÈRE, DIRECTEUR DU « PETIT PROVENÇAL »

Paris, 25. — Nous apprenons avec plaisir, que M. Paul Carrère, directeur des services parisiens de la « France de Bordeaux », vient d'être nommé directeur du « Petit Provençal de Marseille », en remplacement de M. Marius Richard victime il y a quelques semaines, d'un accident d'automobile.

M. Paul Carrère avait pris la direction des services parisiens de la « France de Bordeaux » après une longue collaboration politique et littéraire à la « Dépêche de Toulouse ».

A la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Les faux de deux agents administratifs de Croisilles

Les accusés sont : Hector Dhénin, 40 ans, ancien greffier de la Commission cantonale de Dommages de guerre, à Croisilles. Marius Quéval, 38 ans, ancien agent administratif de la Commission cantonale de Croisilles.

Voici les faits qui leur sont reprochés :

Dans le courant de Septembre 1922 l'attention de M. Coutard, agent administratif près la commission cantonale des dommages de guerre de Croisilles fut attirée par les irrégularités que présentaient les pièces d'un dossier Petit-Prangère. Les chiffres inscrits au crayon par son prédécesseur, l'accusé Quéval, sur la demande du sinistré, et indiquant les offres de l'Etat, avaient été gommés et remplacés par d'autres. D'autre part le procès-verbal de conciliation présentait des traces évidentes de grattages.

Une enquête administrative puis une information judiciaire démontrèrent que les accusés Dhénin et Quéval, le premier greffier, le second agent administratif, s'étaient concertés en vue de modifier après coup les décisions de la commission cantonale de dommages de guerre de Croisilles et que ces altérations de documents avaient été opérées sur leurs ordres par les employés du greffe.

Encore que la tenue du registre d'audience ne lui incombât point, Quéval, en parfait accord avec Dhénin, en avait la libre disposition et avait assumé la charge de le faire mettre au courant, sous sa surveillance, par une employée du greffe. De son côté Dhénin faisait remplir les procès-verbaux de conciliation signés en blanc à l'audience par les sinistrés et dresser les procès-verbaux des décisions de la commission homologuant l'accord intervenu entre les sinistrés et l'agent administratif représentant l'Etat.

Comme tous ces documents devaient concorder entre eux aucune modification, aucun grattage ne pouvait en principe être effectué à l'instigation de l'un des accusés sans que l'autre fut mis au courant. Cependant, dans certains cas, quand une modification étaient apportée au registre d'audience, mis à jour en premier lieu, avant que les procès-verbaux et les minutes des décisions de la commission fussent dressés, aux grattages du registre d'audience ne correspondaient pas des grattages identiques dans les procès-verbaux et minutes de décisions.

Les altérations effectuées et retenues dans l'arrêt de renvoi ont toutes eu pour but de remplacer les chiffres primitifs par d'autres plus élevés.

Les sinistrés qui ont bénéficié des agissements des accusés prétendent les avoir ignorés et il n'a pas été possible d'évaluer avec précision le montant du préjudice qui en est résulté pour l'Etat.

Sauf pour le dossier Petit-Pangère, Dhénin se défend d'avoir commis ou fait exécuter par ses employés les autres faux qui lui sont reprochés.

Indépendamment des faux matériels qui lui sont imputés, Dhénin a délivré ou fait délivrer sous les nos 2.290 et 2.291 deux extraits d'une prétendue décision de la commission cantonale de Croisilles statuant sur la demande du sieur Peugnet-Frassin, qui aurait été prise le 13 septembre 1921. Or c'est seulement le 11 août 1922 que la dite commission a régulièrement statué sur la demande du sieur Peugnet,n'ayant jamais auparavant été appelée à le faire.

Le registre d'audience porte des mentions de caractère frauduleux qui sont de nature à faire croire que la commission a bien statué le 29 septembre 1921 et qui ont servi à préparer la délivrance de ces faux extraits. Ce procédé révèle la mauvaise foi de Dhénin qui essaie de se soustraire à toute responsabilité pénale en attribuant à une erreur ou à une faute de ses employées la délivrance des faux extraits dont il s'agit.

Il ressort des témoignages que les dames employées au greffe de la commission de Croisilles n'ont jamais opéré de modification aux documents que sur les ordres de Quéval, pour le registre d'audience et de Dhénin pour les procès-verbaux de conciliation et les minutes des décisions de la commission, si Dhénin le conteste Quéval l'a expressément avoué au cours d'une confrontation, bien qu'il ait fait postérieurement quelques réserves.

Dhénin passait aux yeux des sinistrés pour avoir une grosse influence à la commission cantonale de Croisilles, on prétendait qu'il pouvait obtenir à peu près tout ce qu'il demandait, et quantité de sinistrés, désireux de s'attirer sa bienveillance allaient faire des achats de meubles dans son magasin, avec les indemnités mobilières qui leur avaient été allouées ou sur lesquelles ils comptaient pour payer. D'autre part la réputation qu'il s'était faite explique pourquoi certains sinistrés lui adressaient des réclamations même après que la commission avait statué et les faux qu'il a commis ou fait commettre révèlent comment il arrivait à donner satisfaction avec la complicité et l'aide de Quéval à ces réclamations tardives.

Dhénin a exercé des fonctions de greffier du 28 Mai 1919 au 1er Mai 1922, les renseignements recueillis sur son compte ne lui sont pas défavorables.

Quéval a pris possession de son poste d'agent administratif le 1er octobre 1920, il a donné sa démission et a cessé ses fonctions le 1er octobre 1921. Il a de bons antécédents.

Corruption de fonctionnaire à Croisilles

Les accusés sont : Maxim Quéval et Fernand Peugnet, 36 ans, serrurier, à Croisilles.

En septembre 1921, Peugnet qui depuis longtemps avait déposé au greffe de la Commission cantonale de dommages de guerre de Croisilles, une demande d'indemnité,vint se plaindre auprès du greffier de cette commission le sieur Dressin, du retard apporté à l'examen de son dossier. Le greffier le pria de revenir le lendemain dans la matinée.

Peugnet fut mis en présence de Quéval. Celui-ci prit le dossier, discuta les chiffres avec l'intéressé et quand ils furent tombés d'accord, Peugnet lui remit une somme de cent francs. Il semble bien qu'il ait signé en blanc un procès-verbal de conciliation, comme si leur accord intervenu en présence de la commission avait été homologué par celle-ci. En tous cas, Quéval a établi ou fait établir les jours suivants des extraits de ce procès-verbal non homologué qui avantageaient Peugnet et qui devaient permettre de toucher une indemnité supérieure à celle à laquelle il avait droit.

Ces extraits, transmis aux services compétents, ont dû être retirés par la suite, car ce ne fut que le 11 août 1922 que le dossier Peugnet fut régulièrement examiné par la commission de Croisilles. Quéval n'était plus alors agent administratif et l'évaluation des dommages telle qu'elle avait été faite par Quéval fut réduite pour la 2e catégorie de 20.500 francs en perte subie et de 70.500 francs en frais supplémentaires et pour la 3e catégorie de 11.300 francs en perte subie et de 16.200 francs en frais supplémentaires.

Peugnet aurait, d'après ses dires, remis spontanément un billet de 100 francs à Quéval pour le remercier de la rapidité avec laquelle il lui avait fait obtenir une décision. En réalité il semble bien qu'il ait eu pour bu, en remettant cette somme à Quéval, d'inciter ce dernier non seulement à lui accorder un tour de faveur mais à se montrer généreux dans l'évaluation des indemnités qui lui étaient dues.

Quéval reconnaît avoir reçu les 100 francs donnés par Peugnet.

A noter que la commission de Croisilles homologuait presque toujours les offres faites aux sinistrés par Quéval au nom de l'Etat et on comprend anisi tout l'intérêt qu'il y avait à obtenir de lui une appréciation avantageuse des dommages subis.

D'autre part, il importe également de constater que la délivrance des faux extraits de la décision homologuant les offres d'indemnités de Quéval a suivi le versement du billet de 100 francs fait par Peugnet.

Les accusés n'ont jamais été condamnés, les renseignements recueillis sur eux sont bons.

Les débats de ces deux affaires devant se poursuivre aujourd'hui jeudi, nous ferons demain connaître le verdict.

Les journalistes canadiens ont visité le bassin minier du Pas-de-Calais

Une délégation comprenant environ 150 journalistes canadiens, ayant à leur tête M. Lorne Eldy, président du syndicat de la Presse canadienne, a visité hier mercredi la région minière du Pas-de-Calais, et en particulier les mines de Béthune et de Nœux. Après leur visite, un banquet a été offert aux journalistes canadiens, par la Compagnie des mines de Nœux, dans la salle du Patronage, coquettement décorée pour la circonstance.

Cette fête était présidée par M. Dupont, président de la Compagnie des mines de Nœux, Vicoigne et Drocourt, ayant à ses côtés MM. Eldy, Stirn, sous-préfet de Béthune, Barthelemy, directeur des mines de Nœux. On remarquait également la présence de MM. Soudan et Mathuvet, ingénieurs ; Georges, ingénieur des mines de Béthune ; Veis, ancien directeur au ministère des Travaux publics.

Au champagne, un toast fut porté par M. Dupont, auquel répondit M. Eldy. Après le dîner, la délégation visita les installations des mines de Béthune, puis elle reprit le train pour Paris, où elle est arrivée dans la soirée.

Un charretier Houplinois se tua à Frelinghien

Le nommé Ceeuche J.-B., 40 ans, demeurant rue du Chemin de fer, à Houplines, charretier au service de la maison Bouillez et Leroy, était occupé à charroyer des grès à Frelinghien.

Etant arrivé à l'emplacement où devait se faire le déchargement (près de la Mairie), il fit un effort pour enlever le derrière de son tombereau. La main ayant glissé, le charretier tomba violemment à la renverse sur un tas de grès qui se trouvait derrière lui.

Une cabaretière, aidée de quelques passants, s'empressa aussitôt de relever le malheureux, qui restait inanimé.

Malgré tous les soins qui lui furent donnés, le docteur ne put, en arrivant, que constater le décès.

NE SEVREZ PAS TROP VITE LES ENFANTS !

Paris, 25. — Le docteur Vigneron-d'Heucqueville a fait hier, à l'Académie de Médecine, une communication dont les mères tireront profit au moment des grandes chaleurs.

M. Vigneron-d'Heucqueville a pu étudier à la Pouponnière de Boulogne-sur-Seine, les effets du sevrage prématuré avant six mois, de l'enfant nourri au sein ou à l'allaitement mixte.

Il a constaté que survenaient, dans 60 % des cas de sevrage des accidents particuliers, tels que l'amaigrissement.

La période critique ne survient pas toujours au lendemain du sevrage, mais de 17 à 25 jours après que l'alimentation lactée humaine est supprimée.

Ces accidents ne paraissent pas dus à une infection gastro-intestinale. Néanmoins, ils provoquent la mort dans 7 % des cas. Ils sont atténués ou n'apparaissent pas quand on a soin de donner au bébé en sevrage 100 grammes de lait de femme par jour, pendant un mois.

DEUX OUVRIERS ASPHYXIÉS

Chateauroux, 25. — Dans le sous-sol de l'imprimerie Paul Meliotée, que traverse le tuyautage d'un gazogène, le magasinier Jean Cheneau, 61 ans et Alphonse Gautron, 60 ans, manœuvre, ont été subitement terrassés par les émanations toxiques et ont succombé sans pouvoir appeler à leur secours.

L'affaire Matteotti

LE DÉPUTÉ SOCIALISTE FUT ODIEUSEMENT MUTILÉ

Rome, 25. — Le « Popolo » dit savoir qu'il a été adressé au procureur général de la Cour d'appel de Rome, une lettre dans laquelle on affirme que la semaine dernière, dans une brasserie de Milan, Voloi, un des meurtriers de Matteotti, s'est vanté d'avoir odieusement mutilé le malheureux député.

Ceci expliquerait que le pantalon de Matteotti ait été retrouvé plein de sang dans la valise de M. Dumini.

DEUX NOUVELLES ARRESTATIONS

Milan, 25. — Les journaux annoncent l'arrestation à Milan, de deux autres complices nommés Viola et Malacria, inculpés dans l'affaire Matteotti.

M. MUSSOLINI DÉMOBILISE

Rome, 25. — M. Mussolini a donné au commandement général, un ordre de démobilisation immédiate des légions de la milice nationale mobilisées ces jours-ci.

Contre le régime de violence du fascisme

Rome, 25. — Au début de la séance du Sénat, M. Tittoni a flétri avec indignation les meurtriers et leurs complices et a fait appel à la concorde.

M. Mussolini s'est associé au nom du gouvernement à ces paroles et a déclaré que justice sera faite.

M. Albertini a prononcé ensuite un important discours, dans lequel il a regretté de ne pouvoir s'associer à ceux qui approuvent l'ordre de choses actuel et d'être obligé de confondre ses critiques avec celles des partis qu'il combattit toujours.

Il déclara : Nos meilleures espérances se fondent sur la réaction grandiose contre le régime de violence ; depuis que le fascisme est au pouvoir, l'ordre ne règne qu'apparemment en Italie.

M. Albertini, après avoir fait une longue énumération des incidents malheureux et des attentats commis jusqu'à l'assassinat de Matteotti critique la tendance du régime à vouloir tout confier dans le fascisme.

UN SQUELETTE COIFFÉ DU CASQUE GAULOIS

Clermont-Ferrand, 25. — A cinq kilomètres de Clermont près de la gare de Sarliëves, en creusant une carrière de sable, on a mis au jour trente squelettes bien conservés dont un était coiffé du casque gaulois.

Avec les ossements se trouvent des bijoux des bracelets, des médailles et des armes.

UNE AVEUGLE DE 90 ANS TOMBA DANS LE VIDE ET SE TUA

Douarnenez, 25. — Contrairement à son habitude, Mme Belton, âgée de 90 ans, aveugle depuis plusieurs années, était sortie seule.

S'étant égarée sans s'en rendre compte, sur la place du champ de foire, elle arriva bientôt au bas de cette place qui surplombe la rue Dugay-Trouin, d'une hauteur de trois mètres.

A ce moment, elle tomba dans le vide et se fractura le crâne.

350 SPORTIFS AMÉRICAINS ONT DÉBARQUÉ A CHERBOURG

Cherbourg, 25. — 350 sportifs américains allant à Rocquencourt pour les Jeux Olympiques, sont arrivés par l' « America », qui était pavoisé et qui portait en grosses lettres l'inscription « American Olympic Team ».

LE PASSAGE A PARIS

Paris, 25. — Les 350 athlètes américains débarqués à Cherbourg,sont arrivés cet après-midi à Paris. Sur le quai de la gare St-Lazare, une délégation du Comité Olympique Français leur a souhaité la bienvenue. Les Américains se sont immédiatement rendus à Rocquencourt où un château a été retenu à leur intention.

TREIZE VICTIMES D'UNE EXPLOSION A BORD D'UN NAVIRE

New-York, 25. — En rade de New-York, une explosion de naphte s'est produite à bord du navire anglais « Egrelont Castle », pendant qu'on était en train de le charger. Huit femmes ont été sérieusement blessées et cinq ont disparu.

32.000 FR. POUR 2 DENTS

New-York, 25. — Sait-on à combien peut être évaluée une dent de bébé ? La cour suprême de New-York a fixé cette valeur à seize mille francs.

Un dentiste de cette ville ayant arraché par erreur, à un jeune enfant, deux dents saines, la maman lui intenta une action judiciaire et le tribunal a condamné, hier, le dentiste incompétent à payer à la plaignante une indemnité de réparation de trente-deux mille francs.

LE DICTATEUR ESPAGNOL VA PARTIR AU MAROC

Madrid, 25. — Le président du Directoire, interrogé par un journal local à propos de la question du Maroc, a déclaré : « Il faut enfin prendre une décision. Nous ne pouvons pas rester où nous en sommes. Dans les premiers jours de juillet, j'irai au Maroc et j'y resterai tout le temps nécessaire pour étudier à fond la question. »

LE SIXIÈME ÉCHEC DE M. MAC DONALD
MAIS IL EST PEU IMPORTANT

Londres, 25. — Le gouvernement anglais vient de subir son sixième échec à la Chambre des Communes, mais celui-ci sans grande importance. Il s'agissait d'un amendement au projet de loi sur la circulation à Londres. Cet amendement, auquel le gouvernement s'opposait, a été voté par 195 voix contre 168.

Conseil des Ministres

ENTRETIENS INTERALLIÉS, LÉGISLATION DES LOYERS, ETC.

Paris, 25. — Les ministres se sont réunis ce matin à 10 h. 30, en conseil, à l'Elysée sous la présidence de M. Doumergue.

M. Edouard Herriot, président du conseil, a mis ses collègues au courant des conversations qu'il a eues à Londres et à Bruxelles.

M. René Renoult, garde des sceaux, a été autorisé à déposer, sur le bureau de la Chambre, un projet de [illegible] à compléter la législation sur les loyers, notamment les lois du 31 mars 1922 et du 29 décembre 1923.

M. Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur, a soumis à la signature du président de la République, un décret renouvelant la mission de M. Steeg, comme gouverneur général de l'Algérie.

M. Raynaldy, ministre du commerce, a été autorisé à déposer un projet de loi relatif au régime des pétroles et à la création d'un office national des combustibles.

M. Daladier, ministre des colonies, a fait signer, au président de la République, le projet de loi sur le renouvellement du privilège de la Banque de l'Afrique occidentale française.

LES PROCHAINES RÉUNIONS

Paris, 25. — Le Conseil des Ministres se réunira désormais à l'Elysée le mardi et le vendredi matin, à 9 heures.

LE CONGRÈS NATIONAL DES CANTONNIERS

Paris, 25. — Les cantonniers et chefs cantonniers de France et des colonies se sont réunis en Congrès à la mairie du sixième arrondissement.

Dans le rapport moral, le secrétaire général, M. Levasseur a constaté le développement continu du Syndicat national et rendu compte des nombreuses difficultés rencontrées au cours de l'année et des démarches à effectuer auprès du nouveau Parlement.

M. Grenapin, trésorier, donna ensuite lecture du compte rendu financier. Les deux rapports furent approuvés.

Il fut ensuite soumis au Congrès un projet de réorganisation de l'administration syndicale. Puis, on passa à l'étude des revendications qui seront soumises aux ministères des Travaux Publics et de l'Intérieur, notamment : l'unification des salaires des cantonniers et chefs cantonniers avec le bénéfice de l'indemnité de cherté de vie ; l'application du régime des retraites accordé aux autres catégories de fonctionnaires, etc.

Une délégation s'est rendue ce matin aux ministères des Travaux Publics et de l'Intérieur.

Beaucoup de sucre mais coûtera-t-il moins cher ?

Paris, 25. — On annonce que notre production sucrière de cette année se dessine déjà comme devant être bien meilleure que la dernière. D'après les statistiques officielles, les ensemencements de betterave ont été supérieurs de plus de 26 % à ceux de 1923, et, à de rares exceptions près, le « départ » de la récolte est bon, très bon.

Si donc aucun accroc ne survient, — car il faut toujours compter avec le mauvais temps — on peut prévoir une production de 600.000 tonnes de sucre environ, soit 150.000 tonnes de plus que pendant la campagne actuelle.

Cela veut-il dire que le sucre va redescendre à des prix raisonnables ? Il en devrait être ainsi, puisque nous ne serons plus tributaires de l'étranger que pour une toute petite partie de notre consommation.

Mais on sait qu'avec le système dit des « prix de remplacement » qui consiste à faire payer **tout le sucre** au tarif du sucre étranger, sous prétexte qu'on peut avoir besoin de remplacer le sucre français qui viendrait à manquer par du sucre étranger plus cher — c'est le consommateur qui est toujours le dindon.

Et c'est ainsi qu'on a vu certains sucriers français, marchant avec un capital de 35 millions de francs, gagner en un seul exercice 85 millions.

Mais ces procédés scandaleux ne dureront sans doute pas toujours.

LE CHÔMAGE CROIT EN ANGLETERRE

Londres, 25. — Depuis plus de deux semaines, le nombre officiel des chômeurs en Grande-Bretagne n'a cessé d'augmenter. De 1.027.515 qu'il était le 9 juin, il est passé à 1.052.500 au 16 juin, ce qui donne une augmentation d'environ 50.000 en une semaine.

UNE RENTE MENSUELLE DE 24.000 FRANCS AU CALIFE

Genève, 25. — Le calife Abdul Medjid, exilé à Territet, dont nous avons signalé la situation précaire, vient de recevoir de l'Inde une agréable nouvelle : le Nizam de Hyderabad a décidé de lui faire une pension viagère de 300 livres sterling (environ 24.000 francs) par mois, à partir du mois de juillet 1924.

ON S'EST BATTU AU REICHSTAG

Berlin, 25. — Le Reichstag s'est réuni hier après-midi.

L'attitude provocante d'un ancien ministre du cabinet Kahr, qui a approuvé le meurtre des révolutionnaires, a provoqué une véritable bataille entre les socialistes et les nationalistes.

Un socialiste a même sauté à la gorge d'un nationaliste.

La session sera close samedi.

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN BAVIÈRE

Munich, 25. — M. Helo, chef du parti populiste bavarois a accepté la mission de former le ministère bavarois.

FEUILLETON DU 27 JUIN 1924. — N° 12

Le Chêne de la Peur

GRAND ROMAN
PAR
CLAUDE MONTORGE

Entraîné par les mauvais exemples, il avait succombé, lui qui n'était pas mauvais pourtant, lui qui avait gardé dans son cœur un peu de la pureté du ciel natal, et il avait fait le guet pendant que des compagnons moins scrupuleux encore avaient accompli des vols et des mauvais coups. Il s'était prêté à des actions viles qui donnent des gestes inquiets, des yeux louches, un front fuyant et qui impriment sur la physionomie un sceau de déchéance comme le bagne imprime sur la peau des stigmates au fer rouge.

Il avait porté des vêtements crasseux et une âme plus crasseuse encore ; et vieilli, usé, fini, mais pourtant ayant eu, dans un ressaut de dignité, le courage de s'arrêter au bord de l'abîme, s'étant souvenu à temps du coin de terre qu'il avait eu le tort d'abandonner, il avait eu l'inspiration soudaine que sa destinée lamentable pouvait être un exemple capable de fortifier les jeunes étourneaux de la campagne contre la tentation qui s'empare d'eux tous de partir à la ville, d'abandonner le pain blanc honnêtement gagné pour un pain noir, parcimonieux, arraché à de louches industries, ramassé bien souvent dans la honte et dans la boue. Il s'était donné la mission de racheter ses erreurs et ses fautes en empêchant des jeunes gens inexpérimentés de suivre ses traces. Et puis, il n'avait pas pu résister, avant de mourir, au désir de revoir sa chère forêt, son cher petit village, les chers braves gens dont le souvenir l'avait soutenu contre les fascinations du mal.

— Et quelle est la nature de ta grande joie ? demanda le vieillard quand il eut achevé son bouillon. Tu es si peu habituée à m'annoncer de ces sortes de choses que tu me vois pressé de t'en féliciter. Tu as déjà dix-huit ans et j'ai reconnu en toi tant de perfections et de maturité qu'un honnête garçon aurait bien pu ne pas y rester insensible.

A cette déclaration qui frisait de si près la vérité, Anne rougit de confusion, ce qui permit au vieillard d'être fixé, et elle répondit :

— Qu'il vous suffise de savoir que je suis contente et comprenez que je ne puisse pas vous confier un secret que je n'ai pas dit à mon père et qu'il connaîtra ce soir.

— Je fais des vœux bien ardents pour ton bonheur, mon enfant, et pour celui de tous ceux qui t'entourent et que tu aimes. Mais je suis tranquille ; vous ne serez jamais assez fous, les uns ou les autres, pour courir après un bonheur illusoire et fuyant, dans les villes encombrées et maudites, lorsque vous savez apprécier les biens que vous avez pour rien ici : le grand air, l'espace, le travail honnête, une forêt qui est un domaine de fée, une campagne aux environs aussi belle qu'une propriété de princesse et des gens honnêtes autour de vous.

Je ne puis pas te dire, à toi, ma chère enfant, ce que je dis à tous ceux auxquels je prêche, par mon triste exemple pour me réhabiliter, me repentir, m'humiller ; à tous ceux de la vallée qui trouvent l'outil de leur père trop lourd et qui rêvent de partir vers les aventures. Je leur dis à tous : C'est de ma faute si je suis ce que je suis. Mes parents, à force de labeur et d'économie, avait acquis un petit lopin de terre qu'ils cultivaient tout en accomplissant leurs fonctions de bûcherons. Moi, j'étais un orgueilleux ; le métier de bûcheron n'était pas assez reluisant pour moi ; j'ai abandonné le petit patrimoine de mes parents ; j'ai laissé le petit lopin de terre en friche ; j'ai quitté tout ce qui m'aurait permis d'avoir un foyer, une famille, des enfants ; je suis devenu un domestique, moi qui devrais être entouré de nombreux enfants et d'un grand nombre de petits-enfants, je suis un mendiant, qui dort dans une étable ou dans une grange quand on veut bien lui en ouvrir la porte, et qui use sa vie le long des routes, seul, toujours seul...

L'idée que la jeune fille était appelée à la mission sacrée de fonder un foyer rendait plus cuisante la souffrance du vieillard, souffrance justifiée par son imprévoyance d'autrefois. Et l'amertume d'avoir manqué sa vie, d'avoir vécu des jours inutiles à lui-même et à ses semblables lui noyait le cœur dans les regrets.

Il dit lamentablement :

— Moi, j'ai été un fruit sec, un inutile, un parasite.

Mais Anne, le voyant désespéré, appliqua aussitôt sur les plaies secrètes qui saignaient en lui le baume d'une bonne parole consolante.

— Non, vous n'êtes pas un inutile, père Robinot. Souvent, dans les dures épreuves que j'ai eu à subir, depuis la mort de ma maman qui m'octroyait de si graves responsabilités, mon courage défaillait, ma volonté languissante était à bout, et vous la releviez et vous retrempiez mon courage en comparant à ma triste destinée celles des humbles Parisiennes. Vous me disiez comment les pauvres ouvrières de la grande ville s'usaient les yeux et les doigts à des besognes ingrates, comment elles passaient la plus grande partie de la nuit à s'épuiser sur des travaux de couture, et mon sort me paraissait soudain lumineux comparé au leur. Vous m'avez souvent relevée et ragaillardie, et c'est pour cela que nous aimons bien, ma sœur, mon frère et moi, que vous entriez chez nous en passant ou que vous vous asseyiez un peu sur le seuil de notre porte.

L'effet salutaire de ces paroles charitables avait été bienfaisant au vieillard. Il reprit son bâton, se leva, remercia de la bonne hospitalité qu'il avait reçue et s'éloigna.

Les enfants parlèrent aussitôt de la bonne nouvelle que Robinot avait apportée, de la belle chasse à courre qui aurait lieu le lendemain. Cécile frappait ses petites mains l'une contre l'autre en songeant qu'elle pourrait suivre presque toutes les péripéties de la chasse du seuil de la maison forestière, si admirablement située.

Jean se réjouissait en songeant qu'il entendrait les sonneries des cors, les galops furieux des chevaux, les aboiements des chiens, tout le tumulte de cette fête joyeuse qui emplirait la forêt de ses vacarmes.

Jusqu'à la nuit, on ne parla plus d'autre chose, si ce n'est de la bonté proverbiale de Mme la comtesse de Chantereau, de cette belle dame qui viendrait, en magnifique atours et en somptueux équipages, visiter la demeure du pauvre et y apporter de la joie.

A la tombée de la nuit, Anne fit dîner ses petits, les coucha, les livra à leurs rêves enchantés et reprit, en attendant le retour de son père, un travail de dentelle Renaissance qu'elle accomplissait à la lampe et qu'elle vendait pour se constituer une petit dote.

Depuis longtemps, elle brodait, mais les quelques sous qu'elle réalisait se volatilisaient aussitôt qu'ils étaient enfermés dans une tirelire.

Dès qu'ils se trouvaient là en certaine quantité, il survenait un accident, un ennui imprévu, un tourment qui obligeait la jeune fille à casser sa tirelire. L'année précédente, elle avait dû abandonner ses économies à son père, pour lui aider à payer les frais du procès qu'il avait encouru. Cette année même, elle avait dû casser deux tirelires pour payer les honoraires du médecin après deux maladies successives de la petite Cécile.

« L'argent ne se plaît pas chez nous, disait-elle ; il y tombe goutte à goutte et s'enfuit en torrent. Bah ! l'argent ne fait pas le bonheur ; il vaut mieux n'avoir plus un sou et que Cécile ait de la santé. »

Son travail de dentelle lui parut singulièrement agréable ce soir-là. Il laissait une grande liberté à sa pensée vagabonde et sa pensée la ramenait sans cesse à un événement qui s'était produit le matin même et auquel elle avait dû sa joie de toute la journée.

Depuis longtemps, elle avait remarqué déjà que M. Girardot, le doyen de la commune de Saimbroing, lui faisait des compliments et des politesses lorsqu'il la rencontrait. Elle avait mis cette amabilité sur le compte de la bonté de ce vieillard que tout le monde respectait pour sa sagesse et que tout le monde admirait depuis qu'il s'était conduit en héros pendant l'épouvantable guerre où la France fut mutilée. Il n'avait pas hésité alors à quitter sa femme et à emmener ses deux enfants pour aller au combat. Il avait emporté un fusil, des muntions, mais on ne savait pas ce qu'il était devenu lorsqu'un bataillon de l'armée ennemie vint camper à quelques lieues de Saimbroing, marchant sur Dijon, Auxerre, Melun, Paris.

Le corps de troupe venait d'établir son campement dans un vieux moulin abandonné, lorsqu'un coup de feu parti du bois abattit le commandant. Les chefs crièrent aux armes, prirent la formation de combat, répondirent par des salves qui broyèrent les branches des arbres à hauteur d'homme. Mais à peine le feu de salve était-il terminé qu'un autre coup de feu, bref, unique, abattait un autre officier.

Des patrouilles s'élancèrent, battirent les fourrés et les broussailles sans résultat. D'autres coups de feu isolés retentirent, désarçonnant chaque fois un officier et lui faisant mordre la poussière. La troupe s'était abritée dans le moulin ; du reste, on avait remarqué que l'assaillant devait être seul, puisque les coups de fusil partaient isolément et qu'il ne tirait que sur les chefs.

Les sentinelles veillaient.

Les soldats poussèrent tout à coup des rugissements féroces ; ils venaient de remarquer que l'eau du puits et de la rivière avait un goût amer qui certainement était dû à un poison.

Il fallut décamper. A ce moment, une patrouille réussit à s'emparer d'un gaillard qui s'était blotti dans le creux d'un arbre mort et qui, de là, posément tranquillement, tirait sur les ennemis. Rendus furieux par cet acte de bravoure calme, les soldats ficelèrent le père Girardot avec des cordes, l'attachèrent sur un tas de fagots auxquels ils mirent le feu.

(A suivre).